



Built to Lead

Pour publication immédiate : 27/09/2016

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE DES MESURES LÉGISLATIVES
INTERDISANT AUX ENTREPRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET DE SERVICES PUBLICS DE FACTURER DES FRAIS DE RÉSILIATION
PRÉCOCE EN CAS DE DÉCÈS**

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui des mesures législatives qui évitent que les prestataires de télécommunications et de services publics facturent des frais de résiliation de contrat ou d'annulation précoce en cas de décès d'un client.

« Il s'agissait d'une politique cruelle et inappropriée supportée essentiellement par les New Yorkais dans le deuil lors de la perte d'un proche », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « C'est une bonne décision de mettre fin à ces frais et d'épargner à ceux dans le deuil ce fardeau affligeant. »

La plupart des entreprises ont recours aux frais de résiliation pour s'assurer qu'un client continue à utiliser un service pendant toute la durée du contrat. En vertu de cette nouvelle loi (A.8630A /S.6485-A), il est interdit aux prestataires de services de téléphone fixe ou portable, de télévision, d'Internet, d'énergie et d'eau de facturer des frais de résiliation de contrat ou d'annulation précoce si un client décède avant la fin d'une entente. De plus, une sanction civile allant jusqu'à 1 000 \$ sera imposée aux prestataires de services qui enfreignent cette loi. Cette mesure prend effet immédiatement.

La Membre de l'Assemblée, Aileen M. Gunther, a déclaré : « Cette loi a été rédigée en mémoire de ma mère, Therese Malone. Après son décès, une entreprise de services publics a essayé de facturer des frais de résiliation précoce sur son compte. Si c'est arrivé à ma famille, je me demande de combien d'autres ils ont pris avantage. Je remercie le Gouverneur d'avoir adopté ce projet de loi et de se joindre à moi pour protéger les familles dans l'État de New York, Ma mère était une femme généreuse et bienveillante qui était guidée par sa foi. Elle serait ravie que même après son décès, elle a été en mesure d'aider les autres. »

Le Sénateur John Bonacic a déclaré : « Je suis ravi que le Gouverneur Cuomo a adopté ces mesures législatives sensées qui protègent les consommateurs. Il n'est pas juste que les entreprises facturent des frais de résiliation ou d'annulation précoce aux personnes décédées et je suis fier d'avoir soutenu cette loi qui interdira cette pratique. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418